



Madame la Députée, Monsieur le Député

Les organisations syndicales de la DGFIP signataires souhaitent vous alerter de nouveau sur la réalité et les conséquences du Nouveau Réseau de Proximité que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) met en place. Ce plan de réorganisation a déjà suscité de vives réactions de nombreux élus locaux et de parlementaires. Pour rappel, d'ici 2024, il vise à réorganiser l'ensemble du réseau territorial et des implantations de la DGFIP. Il doit permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable.

Ce plan prévoit la suppression des trésoreries de proximité sous leur forme actuelle. Leurs missions seraient scindées entre des services de gestion comptable (SGC), environ trois fois moins nombreux que les trésoreries actuelles, et des conseillers aux décideurs locaux (CDL). Les SGC, éloignés géographiquement de la plupart des communes rurales, industrialiseront les processus comptables sur un nombre très élevé de budgets à gérer et se trouveront éloignés humainement et professionnellement des ordonnateurs locaux. Quant aux CDL, ils n'assureront pas d'accueil de proximité puisqu'ils seront chargés de livrer un conseil juridique, fiscal et financier aux collectivités locales. Par ailleurs, le doublement des interlocuteurs risque de provoquer des difficultés pour vos services en cas de questionnement budgétaire et financier.

De nombreux services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple) verraient leur nombre se réduire de manière drastique par voie de suppressions et de regroupements. Dans un obscur jeu de bonneteau, certains services implantés dans des grandes villes se voient transférés vers des villes moyennes au motif de redynamiser la province sans y exercer pour autant de compétences territoriales permettant d'accueillir le public de la nouvelle résidence.

Pour vous convaincre du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « espaces France services » (EFS) et de formes d'accueil itinérants. Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFIP et celle de structures légères, généralistes, et à la pérennité très incertaine.

Loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces « points de contacts » seraient constitués de seulement deux personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censées assurer un accueil de premier niveau pour nombres d'administrations et opérateurs très divers (CAF, CNAV, CNAM, Pôle emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.). Les personnes présentes à demeure ne seront pas, dans la très grande majorité des cas, des agents de la DGFIP. Ces derniers pourraient s'y rendre ponctuellement lors de certains pics de charge et sur rendez-vous. Le coût de ces dispositifs ne sera pas neutre pour les collectivités locales. Enfin, vous noterez que la pérennité de ces dispositifs n'est aucunement garantie par le gouvernement.

Nous vous l'affirmons, ce NRP se traduira par un repli territorial inédit et brutal de la DGFIP. En effet, dans les communes et cantons où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.), ils seraient remplacés, au mieux, par un « Espace France service », et sans garantie de qualité, ni de fréquence du service public fiscal et financier rendu. Concrètement, pour certaines démarches, nos concitoyens et certains membres de vos services, les régisseurs notamment devront effectuer des trajets plus longs, entraînant un coût financier et environnemental non pris en compte à ce stade du projet. Pour vos

administrés, le choix sera donc des délais d'attente plus importants ou se débrouiller par eux-mêmes avec internet. L'économie locale en sera par conséquent elle aussi impactée.

Contrairement à ce qui vous est annoncé, cette réorganisation se traduira par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale et par un accompagnement quotidien des élus locaux très incertain. Ce projet va accroître le sentiment d'abandon et décevoir la population qui réalisera, par exemple, que les EFS ne pourront pas remplacer un service public technicien de proximité.

Il va également contribuer à éloigner la population de la compréhension de la finalité de l'impôt, au risque d'en affaiblir encore le consentement.

Inévitablement, le développement de l'accueil sur rendez-vous des particuliers et des entreprises, sous couvert de meilleur service, se traduira par des calendriers surchargés et des RDV espacés dans le temps.

Cet abandon du service public est renforcé par l'interdiction d'encaisser en numéraire aux guichets de la DGFIP alors que cette mission de service public est transférée-aux débiteurs de tabac mais pour combien de temps ?.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Fonds de solidarité, mesure essentielle de soutien à l'économie, est rendue plus compliquée du fait de l'affaiblissement des moyens de la DGFIP, cette dernière devant alors recruter dans l'urgence des contractuels pour en renforcer bien sommairement la gestion.

La crise actuelle nous démontre ainsi tout l'enjeu des services publics dont celui de la DGFIP en particulier.

Les organisations syndicales de la DGFIP se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur ces sujets d'inquiétude-et ces dérives dont l'impact n'a été évalué ni sur la vie dans les territoires ni encore moins sur la perception du rôle de l'État.

Pour l'intersyndicale DGFIP  
Anne Guyot Welke  
Fanny de-Coster  
Hélène Fauvel  
Pierre Bourguoin